



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Indemnités de fonctions de la maire, des adjoints et des conseillers délégués

DEL-2020-055

Numéro de la délibération : 2020/055

Nomenclature ACTES : Institutions et vie politique, Fonctionnement des assemblées

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 15/07/2020

Date de convocation du conseil : 09/07/2020

Date d'affichage de la convocation : 09/07/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoît, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : M. JESTIN Hervé par M. Michel JARNIGON, Mme LE TUTOUR Maryvonne par Mme GUILLEMOT Annie

Indemnités de fonctions de la maire, des adjoints et des conseillers délégués

Rapport de Madame La MAIRE

En application des articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, la maire et les adjoints peuvent percevoir des indemnités de fonctions mensuelles basées sur la strate démographique 10 000 à 19 999 habitants, prenant en compte, le cas échéant, des majorations liées à l'attribution de la dotation de solidarité urbaine et à la qualité de commune chef-lieu d'arrondissement (articles L. 2123-22 et R 2123-23 du CGCT).

Par ailleurs, dans les communes de moins de 100 000 habitants, le conseil municipal peut voter l'indemnisation d'un ou de plusieurs conseillers municipaux, soit en leur seule qualité de conseiller, soit au titre d'une délégation de fonctions.

L'indemnité de conseiller doit, alors, répondre à 2 critères :

- elle ne peut être supérieure à 6% de l'IB terminal de la fonction publique,
- elle doit s'inscrire dans l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maire et adjoints (sans prise en compte des majorations, liées à l'attribution de la DSU et à la qualité de commune chef-lieu d'arrondissement), sans pouvoir dépasser l'indemnité maximale du maire.

Outre les neuf adjoints, onze conseillers municipaux recevront délégation, neuf en tant que référents de quartier et deux en tant que référents respectivement à l'accessibilité et à la culture bretonne.

Compte tenu de ce qui précède, et en prenant en compte les possibilités de majorations offertes par le CGCT, il est proposé de voter l'attribution des indemnités de fonctions selon les modalités suivantes :

- Maire : 60,00 % de l'IB terminal de la fonction publique
- Premier adjoint : 27.50 % de l'IB terminal de la fonction publique
- Adjoints : 25 % de l'IB terminal de la fonction publique
- Conseillers municipaux avec délégation 3 % de l'IB terminal de la fonction publique

Les tableaux ci annexés indiquent les dispositions générales en la matière et leur application locale sur la base de la valeur actuelle du point d'indice de la fonction publique.

Nous vous proposons :

d'adopter le régime des indemnités de fonctions de la maire, des adjoints et des conseillers délégués tel que défini ci-dessus, avec effet à la date du 5 juillet 2020,

indemnités actualisables en cours de mandat suivant l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints

(Indice brut mensuel 1027 en janvier 2020 : 3 889,40 €)

Population totale	Maires		Adjoints	
	Taux maximal (en % IB 1027)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % IB 1027)	Indemnité brute (montant en euros)
<500	25,50	991,80	9,90	385,05
500 à 999	40,30	1 567,43	10,70	416,17
1 000 à 3 499	51,60	2 006,93	19,80	770,10
3 500 à 9 999	55	2 139,17	22	855,67
10 000 à 19 999	65	2 528,11	27,5	1 069,59
20 000 à 49 000	90	3 500,46	33	1 283,50
50 000 à 99 999	110	4 278,34	44	1 711,34
100 000 à 199 999	145	5 639,63	66	2 567,00
200 000 et +	145	5 639,63	72,5	2 819,82

Ces indemnités peuvent être majorées à 2 titres :

- Ville ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au moins une fois au cours des 3 derniers exercices : alignement sur la strate démographique supérieure.
- Ville chef-lieu d'arrondissement : + 20%

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles Ville de PONTIVY

Fonctions	% de IB 1027	Indemnité brute mensuelle
Maire	60	2333,64
Premier adjoint	27,50	1 069,58
Adjoint	25	972,35
Conseiller délégué	3	116,68

La délibération est adoptée par 26 voix pour et 7 abstentions

Ont voté pour : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE NY Alexandra, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine

Se sont abstenus : Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, M. MARCHAND Christophe, Mme LE MOUEL Marie-Christine, M. HILLION Daniel, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme JUIN Marianne, M. MERCEUR Jean-Jacques.

Fait à Pontivy, le 16 juillet 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**